

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité des technologies de l'information et de la communication,
de la science, de la technologie et de l'innovation

Deuxième session

Bangkok, 29-31 août 2018

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique générale concernant les technologies
de l'information et de la communication : promotion de
l'intégration et de l'application des politiques relatives
aux technologies de l'information et de la communication
par l'intermédiaire de l'initiative de l'Autoroute
Asie-Pacifique de l'information**

**Mise en œuvre du Plan directeur et du Document-cadre de
coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de
l'information****Note du secrétariat***Résumé*

La mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information est dans sa dernière année d'exécution (2018). Le soutien de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a été une étape importante du projet relatif au Plan directeur et au Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, dans lesquels sont exposés les principes, les prestations et le calendrier, ainsi que les stratégies concrètes et réalisables visant à améliorer la connectivité à large bande en Asie et dans le Pacifique. En outre, la mise en œuvre du Plan directeur et du Document-cadre de coopération régionale s'est appuyée sur des partenariats efficaces, qui ont donné lieu à de nouvelles propositions d'initiatives et ont permis d'adopter des modalités et des plans d'exécution nouveaux. Par la suite, les pays membres ont entrepris d'actualiser le Plan directeur pour les quatre prochaines années (2019-2022), pour en faire un modèle qui servira à guider la prochaine étape de mise en œuvre, compte étant tenu des conclusions de la réunion du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, tenue à Dhaka en novembre 2017, et de celle du Groupe directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, tenue à Bangkok en décembre 2017, entre autres.

Le présent document décrit les éléments essentiels de l'actualisation du Plan directeur. Il présente par ailleurs une proposition relative à la voie à suivre et les questions soumises au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation pour examen à sa deuxième session.

* ESCAP/CICTSTI/2018/L.1.

I. Introduction

1. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont une « méta-infrastructure », un moteur de la croissance industrielle et un élément fondamental du développement. Les infrastructures, les applications et les services en matière de finances, de transport et de facilitation du commerce qui utilisent les TIC constituent le fondement de l'économie et de la société numériques et favorisent les innovations et les transformations sociétales qualitatives. Les technologies à large bande, comme l'intelligence artificielle, sont particulièrement efficaces pour accroître les gains d'efficacité, qui stimulent la croissance et l'innovation dans divers secteurs de l'économie. Les TIC sont également très appréciées car elles permettent d'atteindre des zones reculées ou rurales grâce aux dispositifs mobiles ou satellitaires et d'y apporter les services essentiels, tels que la santé, l'éducation, les informations agricoles et les alertes en cas de catastrophe qu'il importe de diffuser sans perdre de temps. Elles ont été utilisées pour améliorer le suivi et la compréhension des phénomènes de dégradation de l'environnement, de l'utilisation des ressources naturelles et des incidents dus aux changements climatiques grâce à des technologies nouvelles telles que l'Internet des objets et les mégadonnées. De ce fait, les TIC sont une infrastructure, une industrie et un instrument déterminants pour la réalisation des objectifs de développement durable et, notamment, celui de ne laisser personne de côté.

2. Toutefois, comme exposé dans le document ESCAP/CICTSTI/2018/3, le fossé du haut débit en Asie et dans le Pacifique s'élargit, et les possibilités des pays en développement de combler ce retard s'amenuisent, du fait de l'évolution rapide des technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs. Le développement et la mise en application de ces technologies de pointe dépendent dans une large mesure de l'existence de solides réseaux à large bande et de l'accessibilité à ces réseaux d'un point de vue économique ; faute d'une telle infrastructure, même les applications et les services les plus conventionnels, tels que le commerce électronique, la télémédecine et les systèmes de transport intelligents, risquent de ne pas fonctionner efficacement et de ne pas atteindre les utilisateurs visés vivant dans des zones reculées ou rurales.

3. Les États membres de la CESAP ont reconnu l'importance stratégique de la connectivité des TIC en tant qu'élément clef de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Dans la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique¹, les États membres ont été encouragés à renforcer la coopération régionale pour créer une connectivité ininterrompue dans les domaines des TIC, des transports et de l'énergie. En outre, la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique² a été adoptée par les États membres de la CESAP en 2017. Il est indiqué dans ce document que si l'accès à l'Internet à large bande s'est amélioré dans l'ensemble de la région, on constate néanmoins que le fossé numérique entre États membres se creuse. Cela signifie qu'il se peut que certains États membres soient laissés de côté, et ne bénéficient pas des possibilités socioéconomiques créées par la connectivité à large bande. Il était notamment reconnu dans la feuille de route régionale que la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui a été élaborée et appuyée par les États membres pour faire face aux difficultés et aux possibilités susmentionnées

¹ Résolution 70/1 de la Commission, annexe.

² E/ESCAP/73/31, annexe II.

concernant l'amélioration de la connectivité régionale à large bande, offrait l'occasion d'étendre la coopération régionale en matière de TIC.

4. Compte tenu de ces éléments, le présent document vise à exposer l'état d'avancement, à ce jour, de la mise en œuvre de l'initiative susmentionnée, ainsi que les informations relatives à la proposition de prolongation, pour quatre années, du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, les informations sur la voie à suivre et les questions soumises au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation pour examen à sa deuxième session.

II. Points essentiels de la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

5. L'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information a été élaborée et mise en œuvre en application de décisions intergouvernementales, et un certain nombre d'étapes ont été franchies.

A. Examen des mandats intergouvernementaux

6. Dans la résolution 69/10 de la Commission en date du 1^{er} mai 2013, les États membres ont reconnu la nécessité de promouvoir la mise en commun de meilleures pratiques et de données d'expérience concernant le développement de l'infrastructure des TIC, y compris l'analyse approfondie des obstacles d'ordre politique et réglementaire susceptibles d'entraver les efforts tendant à synchroniser le déploiement ininterrompu des infrastructures dans l'ensemble de la région.

7. Le précurseur du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, le Comité des technologies de l'information et de la communication, à sa quatrième session³, en 2014, avait prié le secrétariat d'établir un groupe de travail à composition non limitée sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, d'élaborer des principes et des normes ainsi qu'un Plan directeur concernant les aspects d'ordre tant politique que technique de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

8. En outre, à cette session, tenue conjointement à celle du Comité des transports, les deux comités avaient recommandé aux États membres d'envisager de modifier l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie afin de favoriser le codéploiement de câbles à fibres optiques le long des infrastructures passives.

9. Dans sa résolution 71/10, la Commission a approuvé ces recommandations. Elle a en outre demandé au secrétariat de promouvoir le partage des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements tirés en matière de technologies de l'information et de la communication pour la réduction des risques de catastrophe et l'édification d'une cyber-résilience, d'appuyer le Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information dans ses travaux, d'entreprendre des travaux de recherche et d'analyse, de constituer des partenariats et de travailler en collaboration avec des organisations internationales et régionales et d'exploiter des synergies intersectorielles.

³ Le Comité des technologies de l'information et de la communication a encouragé le renforcement de la coopération sur les TIC pour le développement durable dans la région à ses deuxième et troisième sessions tenues en 2010 et 2012, respectivement.

10. Suite à cela, le secrétariat a organisé des consultations d'experts en 2013 et en 2014 sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, à Manille (23 et 25 septembre 2013)⁴, Bakou (3 et 4 décembre 2013)⁵ et Paro (Bhoutan) (1^{er} et 2 octobre 2014)⁶, au cours desquelles les participants ont approuvé la construction synchronisée d'infrastructures relatives à la fibre optique, aux transports et à l'énergie, soulignant le côté économique de cette méthode de développement des infrastructures.

11. Suite à cela également, le Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information a tenu sa première réunion à Incheon (République de Corée) les 1^{er} et 2 septembre 2015⁷. La réunion était organisée sous l'égide commune de la CESAP et du Ministère des sciences et des TIC de la République de Corée et a réuni des représentants de 20 États membres ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies, d'organisations régionales, du secteur privé, de la société civile et de groupes de réflexion.

12. Le Groupe de travail a entrepris de rédiger un plan directeur définissant les perspectives à long terme, les objectifs ciblés, les activités et les étapes en se fondant sur les quatre piliers de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Il a en outre décidé de rédiger un document-cadre de coopération régionale à l'appui du plan directeur. Le Groupe de travail s'est par ailleurs mis d'accord sur des questions relatives à sa structure de gouvernance et à son mode de fonctionnement⁸.

13. Il a également décidé d'établir un groupe directeur composé de représentants multipartites disposant de compétences en matière d'élaboration des politiques et de questions techniques, qui a été chargé d'examiner les projets de texte du plan directeur et du document-cadre de coopération régionale. Il a aussi souligné l'importance de promouvoir l'investissement dans la connectivité à large bande de la fibre optique, d'améliorer la gestion du trafic et des réseaux Internet, de renforcer la résilience des réseaux des TIC aux catastrophes naturelles et d'améliorer l'accès de tous au haut débit à des prix abordables.

14. Organisée conjointement par la CESAP et le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information de la Chine, la deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue à Guangzhou (Chine) les 29 et 30 août 2016⁹ et a réuni des représentants de 16 États membres ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations régionales, du secteur privé, de la société civile et de groupes de réflexion. Cette réunion avait notamment pour objectif d'examiner le projet de texte du plan directeur, y compris ses sept initiatives stratégiques, et celui du document-cadre de coopération régionale élaboré par le Groupe directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Les membres du Groupe de travail ont en outre été mis au fait des progrès accomplis s'agissant des travaux de recherche et d'analyse aux fins

⁴ Voir www.unescap.org/events/expert-consultation-asian-information-superhighway-and-regional-connectivity-philippines.

⁵ Voir www.unescap.org/events/expert-consultation-asian-information-superhighway-and-regional-connectivity-azerbaijan.

⁶ Voir www.unescap.org/events/expert-consultation-asia-pacific-information-superhighway-and-regional-connectivity.

⁷ Voir www.unescap.org/events/first-meeting-working-group-asia-pacific-information-superhighway.

⁸ Voir www.unescap.org/sites/default/files/Outcome%20Document%20Sept%202015.pdf pour le projet de texte du document final de la première session du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

⁹ Voir www.unescap.org/events/second-session-working-group-asia-pacific-information-superhighway.

de l'élaboration du plan directeur et du document-cadre de coopération régionale.

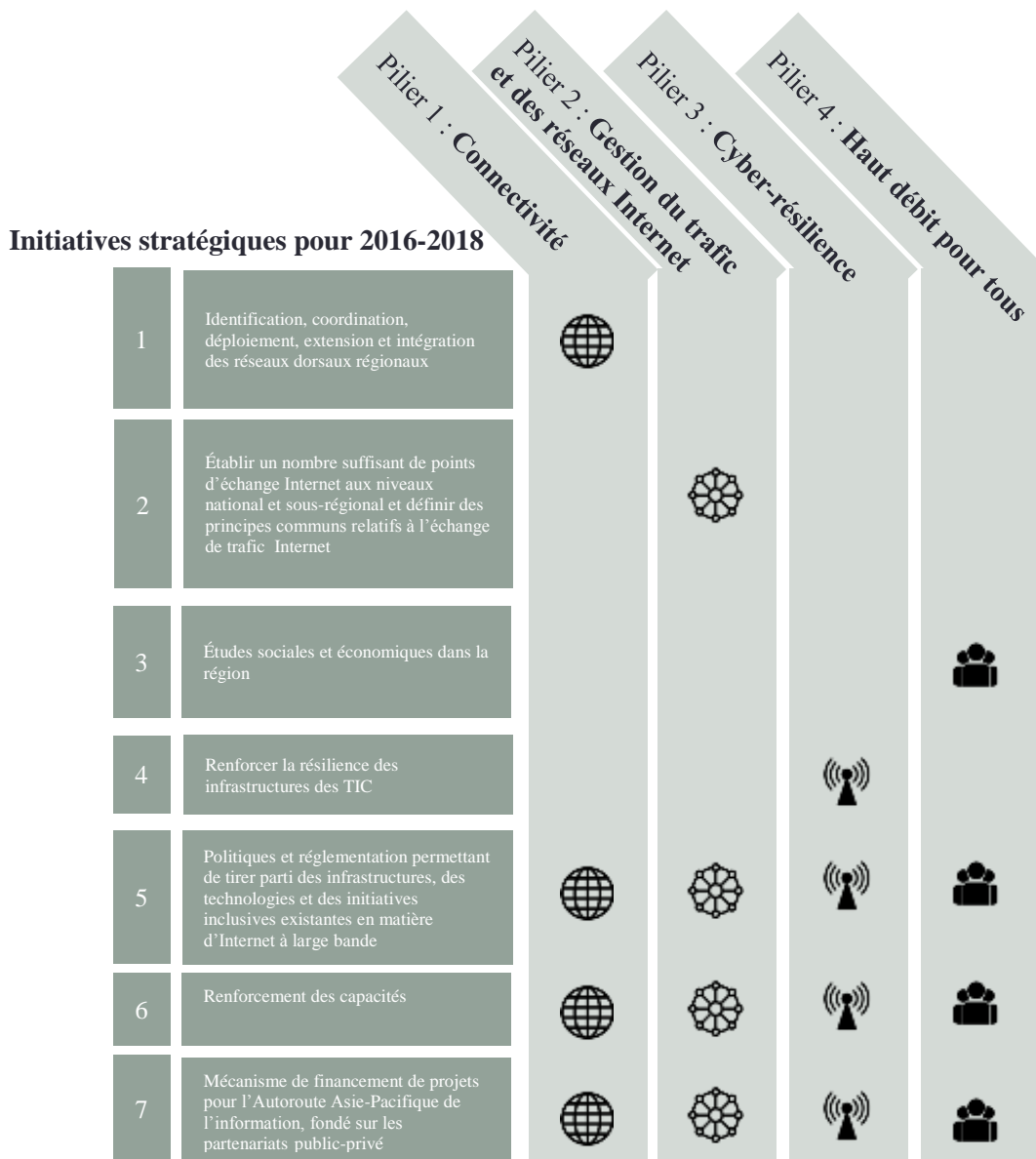
15. Le Groupe de travail a examiné les projets de texte du plan directeur et du document-cadre de coopération régionale en vue de leur approbation et a recommandé de les soumettre au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa première session.

16. Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a approuvé les projets de plan directeur et de document-cadre à sa première session en octobre 2016. Par la suite, en 2017, le Gouvernement du Bangladesh a soumis à la Commission, pour examen à sa soixante-treizième session, une résolution sur la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Dans sa résolution 73/6, adoptée par consensus, la Commission a invité les membres et les membres associés à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information¹⁰ et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information¹¹. Elle a également invité les membres et les membres associés à promouvoir des partenariats diversifiés, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire aux fins de la connectivité à large bande. Le Plan directeur est axé sur quatre domaines, à savoir la connectivité (promouvoir l'expansion du réseau à large bande de fibre optique dans toute la région Asie-Pacifique), la gestion du trafic et des réseaux Internet (amélioration de la gestion du trafic et des réseaux aux fins de la fiabilité et de la redondance de l'Internet), la cyber-résilience (promouvoir la résilience du réseau des TIC à l'appui d'une gestion efficace des catastrophes) et l'accès de tous au haut débit (promouvoir l'accès de tous au haut débit à des prix abordables). Sept initiatives stratégiques ont été recensées par les États membres pour orienter la mise en œuvre du Plan directeur (voir la figure).

¹⁰ E/ESCAP/CICTSTI(1)/2.

¹¹ E/ESCAP/CICTSTI(1)/3.

Piliers et initiatives stratégiques de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information



B. État d'avancement de la mise en œuvre

17. La première session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information s'est tenue à Dhaka les 1^{er} et 2 novembre 2017. Organisée conjointement par la CESAP et le Ministère des technologies de l'information et de la communication du Bangladesh, la session a réuni des représentants de 23 États membres ainsi que des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations apparentées, des organisations internationales, du secteur privé, de la société civile et de groupes de réflexion¹².

¹² Voir www.unescap.org/events/first-session-asia-pacific-information-superhighway-ap-steering-committee.

18. Les États membres ont été invités à soumettre des rapports de pays recensant les difficultés et les possibilités sur le plan de la promotion de la connectivité nationale et transfrontière des TIC conformément aux initiatives stratégiques du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et de ses quatre piliers. Quinze États membres ont répondu et leur contribution a également servi de fondement à l'élaboration de plans d'exécution au niveau sous-régional, décrits en détail ci-après.

19. Les États membres ont recensé les principales difficultés communes suivantes :

a) Insuffisance du niveau d'investissement dans les infrastructures des TIC due, en partie, à l'absence de politiques d'investissement concrètes, notamment en matière de partenariats public-privé, d'obligations de service universel et de modèles d'établissement des prix de gros et de détail ;

b) Absence de réglementation efficace dans le domaine des télécommunications et de politiques en matière de TIC qui répondent aux difficultés et aux possibilités que présentent les nouvelles technologies ;

c) Capacité limitée des responsables chargés de l'élaboration des politiques en matière de TIC, des décideurs, des autorités chargées de la réglementation et des autres parties prenantes de résoudre la fracture numérique par des solutions découlant des technologies nouvelles ;

d) Capacité limitée des réseaux nationaux et internationaux de fibre optique (souvent, en raison d'infrastructures désuètes) et des voies de communication (en particulier en zone rurale) et problèmes de redondance, associés aux désordres de connectivité dus à des catastrophes naturelles et aux dégâts qu'elles occasionnent aux installations et aux câbles de télécommunications ;

e) Disponibilité limitée des contenus locaux et des réseaux et applications de distribution de contenus, qui entraîne une faible demande d'accès aux TIC et aux services correspondants ;

f) Absence de politiques, de mesures et de moyens garantissant la cybersécurité contre les risques de plus en plus nombreux de cyberattaques ;

g) Faiblesse des progrès dans le domaine des connaissances et de l'enseignement en matière de TIC dans les établissements de niveaux secondaire et universitaire, accentuée par la lente adaptation des secteurs public et privé aux techniques numériques ;

h) Inefficacité, voire inexistence, des politiques, réglementations, mesures et moyens de gestion du trafic et des réseaux Internet, notamment en matière de points d'échange Internet ouverts et neutres ;

i) Utilisation restreinte des diverses technologies aux fins de la connectivité, telles que les communications par satellite et autres nouvelles technologies, et possibilités limitées de codéploiement avec les secteurs des transports et de l'énergie.

20. Au cours de la session, les pays membres et les partenaires ont également soumis des propositions sur la façon de surmonter ces difficultés et de progresser dans la mise en œuvre de l'initiative. Les propositions et les mesures suggérées sont résumées ci-dessous¹² :

a) Effectuer une étude de préfaisabilité afin de déceler les difficultés et les possibilités en matière de connectivité des TIC au niveau sous-régional, notamment en Asie centrale et en Asie occidentale et dans les pays voisins ;

- b) Élaborer un partenariat avec le Programme des Volontaires des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information aux niveaux régional et sous-régional ;
- c) Établir un réseau avec les milieux universitaires dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ;
- d) Étudier les possibilités de codéploiement avec les secteurs des transports et de l'énergie en menant des travaux de recherche communs sur les technologies, la réglementation et les avantages ;
- e) Mettre en place une coordination des organisations et des pays intéressés, tels que le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Philippines, sur la question de la cyber-résilience, et organiser conjointement des réunions sur ce thème ;
- f) Coordonner la fourniture d'informations régionales sur les crues, les systèmes d'alerte rapide en cas d'inondations et de détection des incendies de forêt fondés sur la réactivité des collectivités locales, et assurer le suivi des activités de résilience dans les domaines socioéconomique et écologique ;
- g) Organiser, conjointement avec l'Association océanienne des télécommunications, la réunion sous-régionale sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information de 2018, au cours de laquelle les participants débattront de la mise en œuvre des priorités du Pacifique recensées dans le cadre du plan d'exécution au niveau sous-régional ;
- h) Examiner la carte des réseaux de transmission de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information¹³ (élaborée en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT)) et la carte des points d'échange Internet¹⁴ (élaborée en collaboration avec l'Internet Society) et informer le secrétariat des lacunes, des faits nouveaux ou des ajustements nécessaires éventuels ;
- i) Effectuer une étude régionale sur les TIC et l'éducation, étant donné qu'il a été constaté que la connectivité au niveau des établissements scolaires était limitée, ce qui constitue un obstacle important à la promotion du haut débit pour tous ;
- j) Étudier la possibilité de collaborer avec des instituts de recherche afin que les pays sans littoral examinent les difficultés et les possibilités en matière d'extension et d'élargissement de la couverture de la connectivité à large bande qui leur sont propres ;
- k) Étudier les possibilités de collaborer dans le cadre d'une conférence universitaire mixte pour mieux comprendre les difficultés et les possibilités associées à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ;
- l) Appuyer le projet de l'utoroute de l'information transeurasienne par la mise en œuvre au niveau sous-régional (Asie du Nord et Asie centrale) de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

21. En outre, en collaboration avec l'UIT, le secrétariat a continué d'appuyer les États membres en leur fournissant des informations actualisées sur les cartes de réseaux de transmission de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Elles donnent aux États membres des informations visuelles sur le trajet des câbles à fibres optiques dans les différents pays ou d'un pays à l'autre de la région. Elles peuvent servir d'outil d'analyse, notamment pour

¹³ www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway/asia-pacific-information-superhighway-maps.

¹⁴ www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway/ixpmap.

l'état de la connectivité des infrastructures et pour le recensement de liaisons manquantes ou de lacunes dans les infrastructures transfrontières, dans le cadre des activités du pilier 1 (connectivité) de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

22. La carte des points d'échange Internet pour l'Asie et le Pacifique, créée en collaboration avec l'Internet Society, a été transmise aux États membres. La cartographie de l'activité (« heat map ») montre le degré de couverture des points d'échange Internet. Le décompte du nombre de grandes villes de chaque État membre est fourni, ainsi que le nombre de villes desservies et de villes non desservies. Cette carte a été élaborée pour faciliter la concertation au titre du pilier 2 (gestion du trafic et des réseaux Internet) de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

23. Par ailleurs, le secrétariat et ses partenaires ont entrepris des travaux de recherche, organisé des activités et mené à bien des projets aux fins des sept initiatives stratégiques et des quatre piliers du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information¹². Des rapports techniques¹⁵ ont été élaborés pour fournir aux États membres des informations sur les questions spécifiques intéressant le Plan directeur et le Document-cadre de coopération régionale afin de les sensibiliser aux difficultés et aux possibilités et d'encourager un dialogue factuel sur les questions qui revêtent de l'importance pour la région. Les conclusions de ces rapports sont résumées dans le document ESCAP/CICTSTI/2018/3.

IV. Examen de la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2016-2018)

24. Le Plan directeur et le Document-cadre de coopération régionale indiquent qu'un examen devrait être effectué afin de réviser et d'actualiser les deux documents au-delà de 2018 et que les changements proposés devraient être présentés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation¹⁶. Cette section contient des informations sur le processus d'examen et les résultats escomptés qui seront présentés à la deuxième session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, à Bangkok les 27 et 28 août 2018, pour approbation. Pour la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, le plan directeur proposé pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) figure dans le document ESCAP/CICTSTI/2018/INF/1 et le document-cadre de coopération régionale proposé pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) dans le document ESCAP/CICTSTI/2018/INF/2.

25. Dans le cadre du processus d'examen, le secrétariat a distribué des questionnaires de rétroinformation normalisés lors des consultations afin de s'assurer que les activités contribuaient à la réalisation des objectifs de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Quarante-cinq pour cent des participants qui ont rempli le questionnaire à la deuxième session du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information en 2016 ont indiqué que la réunion et les discussions sur l'examen des projets de plan directeur et de document-cadre de coopération régionale avaient effectivement favorisé un esprit de collaboration pour l'examen des difficultés relatives à l'Internet à large bande fixe aux niveaux régional et sous-régional. En outre,

¹⁵ Voir www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway/resources%20for%20the%20list%20of%20reports.

¹⁶ E/ESCAP/CICTSTI(1)/2, par. 43, et E/ESCAP/CICTSTI(1)/3, par. 9 et 10.

89 % des participants ont indiqué que l'ordre du jour de la réunion¹⁷ reflétait les besoins et les priorités des États membres dans le domaine du développement de la connectivité à large bande.

26. Lors de la première réunion du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information en novembre 2017, 88 % des participants ont indiqué que la réunion avait effectivement permis de définir les domaines prioritaires et les principaux problèmes émergents s'agissant de la promotion de la connectivité à large bande dans la région Asie-Pacifique, et 88 % ont déclaré que les dialogues et échanges sous-régionaux et régionaux amélioraient la connectivité à large bande régionale dans toute la région. Ils ont également indiqué que la réunion avait permis de recenser les principales difficultés et les moyens d'aller de l'avant en ce qui concerne la réduction des écarts de connectivité à large bande sous-régionale et régionale (86 %).

27. Comme suite à cette réunion, le 12 décembre 2017, le Groupe directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information s'est réuni. Il a ensuite tenu une session conjointe avec le Groupe de travail sur le réseau de la Route d'Asie (sa septième réunion) le 13 décembre 2017 pour examiner les plans de mise en œuvre sous-régionaux¹⁸.

28. Cette discussion a essentiellement porté sur les possibilités offertes par le déploiement conjoint des TIC et des infrastructures de transport en vue de réaliser des économies et des gains d'efficacité. Les États membres ont reconnu que le codéploiement et la cohabitation de câbles à fibres optiques le long des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, des réseaux électriques et des oléoducs et gazoducs constitueraient un moyen efficace et économique de mettre en œuvre les projets, en particulier dans les zones rurales encore non desservies ou mal desservies, et attireraient également des possibilités d'investissement dans les infrastructures de la région. Quatre-vingt-douze pour cent des participants ont déclaré que les principales difficultés et les moyens de réduire les écarts de connectivité à large bande aux niveaux sous-régional et régional avaient été recensés.

29. De plus, la visibilité et les interactions avec divers partenaires ont été améliorées. Par exemple, le secrétariat a été invité à présenter les conclusions de la première session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information à la dix-huitième réunion de hauts responsables des télécommunications et des TIC de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), tenue à Siem Reap (Cambodge) du 27 au 29 novembre 2017. Le secrétariat a fait le bilan de l'étude intitulée *A Pre-Feasibility Study on the Asia-Pacific Information Superhighway in the ASEAN Sub-Region : Conceptualization, International Traffic and Quality Analysis, Network Topology Design and Implementation Model*¹⁹ (étude de pré faisabilité de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information dans la sous-région de l'ASEAN : conceptualisation, analyse du trafic international et de la qualité, conception de la topologie du réseau et modèle de mise en œuvre), et a proposé une nouvelle stratégie, à savoir l'élaboration de couloirs Nord et Sud pour répondre aux différents besoins de connectivité, compte tenu de la diversité des stades de développement des pays membres de l'ASEAN. En particulier, la nécessité d'améliorer la cyber-résilience et les applications en matière de « villes intelligentes » ont été prises en compte dans le bilan, lequel a été approuvé par

¹⁷ Voir www.unescap.org/events/second-session-working-group-asia-pacific-information-superhighway.

¹⁸ Voir www.unescap.org/events/asia-pacific-information-superhighway-steering-group-meeting-12-december-2017-and-joint.

¹⁹ CESAP et Agence nationale pour la société de l'information (février 2016).

les participants à la réunion de hauts responsables des télécommunications et des TIC de l'ASEAN.

30. Fait important, un nombre croissant d'organisations et d'organismes ont fait part de leur intention de mettre leurs activités respectives en adéquation avec l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et d'y contribuer en tant que partenaires d'exécution. Par exemple, l'UIT a fait de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information une de ses initiatives stratégiques en Asie et dans le Pacifique, et divers groupes de réflexion et partenaires techniques tels qu'Internet Society, la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet, le Centre d'information sur le réseau Asie-Pacifique et LIRNEasia, ont proposé des initiatives pour sa mise en œuvre. De ce fait, les réunions sur l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information non seulement facilitent le dialogue entre décideurs et différentes parties prenantes mais également donnent lieu à des initiatives conjointes dans le cadre desquelles les parties prenantes harmonisent leurs stratégies aux fins d'une synergie, d'une cohérence et d'une incidence accrues²⁰.

31. Pour promouvoir le partage systématique d'informations entre États membres et organisations partenaires, le secrétariat a élaboré des outils et des plateformes en ligne en collaboration avec les partenaires d'exécution de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Le portail sur les TIC et la réduction des risques de catastrophe²¹ est une plateforme en ligne qui fournit aux responsables publics et à la population des informations et des nouvelles actualisées régionales dans ces deux domaines. Des dispositifs relatifs à la cyber-résilience²² de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, publiés sur le portail, fournissent des informations sur le spectre des outils et des meilleures pratiques disponibles en matière de TIC susceptibles d'aider les décideurs de la région Asie-Pacifique à améliorer la cyber-résilience et la gestion des risques de catastrophe. Ces plateformes et ces outils visent à accroître l'accès à l'information, faciliter le dialogue à moindre coût et diffuser les conclusions des rapports du secrétariat de façon systématique et durable.

V. Plan directeur et document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019–2022)

32. Compte étant tenu des activités et des conclusions déjà mentionnées dans le présent document, la présente section fournit des informations sur les propositions de plan directeur et de document-cadre de coopération régionale relatifs à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour la période 2019-2022, en s'appuyant sur les versions antérieures du même document.

33. Dans les propositions, une attention particulière est accordée à la structure de gouvernance et à l'exploitation de partenariats multipartites efficaces pour la mise en œuvre des sept initiatives stratégiques du Plan directeur initial, en conformité avec les orientations fournies à la première réunion du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

²⁰ Voir ESCAP/CICTSTI/2018/INF/1 pour la liste des partenaires d'exécution et des activités ayant contribué à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

²¹ <http://drrgateway.net/>.

²² <http://drrgateway.net/information-communications-technology/Asia-Pacific-E-Resilience-Toolkit>.

A. Structure

34. Conformément aux termes de son mandat, la composition du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information est ouverte à tous les États membres de la CESAP, aux organisations à but non lucratif et aux instituts de recherche compétents sur les plans stratégique et technique et aux experts des pays membres²³. Le Comité directeur élit les membres de son Bureau pour un mandat d'une année et il se réunit une fois par an. Il a élu un représentant du Bangladesh à la présidence et un représentant de la Chine et un de la République démocratique populaire lao à la vice-présidence.

35. Des groupes directeurs sous-régionaux élaborent et mettent en œuvre les plans d'exécution au niveau sous-régional, appuyant ainsi les initiatives existantes aux niveaux régional et sous-régional²⁴. Au besoin, des groupes de mise en œuvre peuvent être créés au niveau sous-régional.

36. Le Comité directeur et les groupes directeurs sous-régionaux ont pour principales tâches, dans le cadre du plan directeur et du document-cadre de coopération régionale actualisés pour la période 2019-2022, d'élaborer des plans de mise en œuvre au niveau sous-régional (sous la supervision du Comité directeur), des études de préfaisabilité au niveau sous-régional (sous la supervision des groupes directeurs sous-régionaux) et une étude de faisabilité au niveau des entités de mise en œuvre (groupe de mise en œuvre).

37. L'étude de préfaisabilité de chaque sous-région vise à fournir un aperçu, à l'intérieur d'un pays donné, de l'état de la connectivité en matière de TIC et de la fracture numérique de la sous-région ; à recenser les lacunes, les difficultés et les possibilités ; et à créer des synergies avec les initiatives existantes pour faciliter l'étude de faisabilité. Il est proposé d'élaborer et de coordonner l'étude de préfaisabilité avec les organisations sous-régionales et les États membres, sous la supervision des groupes directeurs sous-régionaux respectifs, les membres des groupes de mise en œuvre, y compris les organismes financiers, ayant la possibilité de participer.

38. Il sera ensuite procédé à une étude de faisabilité. Celle-ci portera sur un projet particulier, compte étant tenu des conclusions de l'étude de préfaisabilité, en vue de contribuer à l'élaboration de ce projet et d'en faciliter la mise en œuvre et la constitution de partenariats en fonction des priorités fixées par les groupes directeurs sous-régionaux. Les études devraient être spécifiques à un site donné et porter sur des difficultés et des possibilités précises, telles que les infrastructures physiques, par exemple conception et topologie détaillées, ainsi que calcul des coûts, besoins en termes de ressources (y compris les moyens), dispositions politiques et réglementaires, choix technologiques, durée, options financières et partenaires d'exécution, entre autres éléments.

B. Mobilisation de partenariats efficaces pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

39. Les États membres et les principaux partenaires ont fourni un appui important au cours du processus d'élaboration et de mise en œuvre. Lors de la première session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, 13 organisations ont proposé des activités et des projets additionnels à l'appui de la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute

²³ E/ESCAP/CICTSTI(1)/2, annexe I.

²⁴ Ibid., annexe II.

Asie-Pacifique de l'information, notamment : la Banque mondiale ; le Centre d'information du réseau Asie-Pacifique ; le Centre de recherches pour le développement international ; le Centre de ressources sur la réglementation des TIC dans le Pacifique ; le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes ; la Fondation du réseau de partage des informations des Visayas centrales ; Internet Society ; Korea Telecom ; LIRNEasia ; Monenco Consulting Engineers ; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; l'Université du Pacifique Sud ; et les Volontaires des Nations Unies¹². À cet égard, les initiatives stratégiques du plan directeur pour la période 2019-2022 sont actualisées pour tenir compte des nouvelles préoccupations, des nouvelles activités proposées et des nouveaux partenaires d'exécution. L'Académie des sciences de la Fédération de Russie collabore avec le secrétariat pour étudier les possibilités d'activités conjointes dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information en Asie de l'Est et du Nord-Est. En outre, le secrétariat étudie, en collaboration avec l'Académie des technologies de l'information et de la communication de la Chine, les possibilités d'activités conjointes en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale, en Asie du Sud et du Sud-Ouest et en Asie du Sud-Est.

40. Le secrétariat a également tiré avantage de l'utilisation efficace des mécanismes et des plateformes de coordination des organisations des Nations Unies et des organisations régionales et internationales, telles que le Groupe de travail régional interorganisations sur les technologies de l'information et des communications. En s'appuyant sur ces mécanismes régionaux de coordination, les organisations ont systématiquement fourni des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'initiative afin d'optimiser les synergies et d'éviter les chevauchements en partageant les programmes de travail et les activités. Ce système de coordination régionale entre organismes sera renforcé dans les années à venir.

41. L'exploitation des différents partenariats entre États membres et autres parties prenantes multipartites augmente également l'efficacité de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. En particulier, les contributions financières et en nature ont permis au secrétariat et à ses partenaires d'appuyer la mise en œuvre du Plan directeur depuis 2016. Parmi les exemples de ces contributions financières et en nature, on peut citer l'organisation conjointe, avec le Gouvernement de la République de Corée, de la première session du Groupe de travail pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information à Incheon en 2015, l'organisation conjointe, avec le Gouvernement chinois, de la deuxième session du Groupe de travail à Guangzhou en 2016 et l'organisation conjointe, avec le Gouvernement du Bangladesh, de la première session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information à Dhaka en 2017. Au sein du secrétariat, la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe et la Division des transports collaborent actuellement à une étude technique sur les possibilités et les difficultés du codéploiement des infrastructures dans la région. Les conclusions fourniront aux États membres des informations sur la voie à suivre pour promouvoir le codéploiement des TIC et des infrastructures de transport dans la région.

VI. Questions soumises à l'examen du Comité

42. Compte tenu des progrès, des possibilités et des difficultés susmentionnés, le Comité souhaite donner les orientations ci-après au secrétariat :

a) Le Comité est invité à approuver les conclusions de la première session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui sont résumées dans la présente note ;

b) Le Comité est invité à approuver les mises à jour apportées au Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour la période 2019-2022 et au Document-cadre de coopération régionale correspondant, qui sont résumées dans le présent document, tout en prenant note des éléments contenus dans les documents d'information ESCAP/CICTSTI/2018/INF/1 et ESCAP/CICTSTI/2018/INF/2 ;

c) Le Comité est invité à encourager de façon active l'engagement et la participation de diverses parties prenantes, telles que le secteur privé, les milieux universitaires et les groupes de réflexion, dans la mise en œuvre du plan directeur et du document-cadre de coopération régionale, tels qu'actualisés, pour la période 2019-2022, en particulier l'élaboration d'études de préfaisabilité et de faisabilité ;

d) Le Comité est invité à encourager les États membres et les organisations partenaires à continuer d'appuyer la mise en œuvre du plan directeur et du document-cadre de coopération régionale pour la période 2019-2022 par des contributions financières et en nature.